

EURE-ET-LOIR NUMÉRIQUE  
Syndicat Mixte Ouvert

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL  
N° 26\_0016

REUNION DU  
10 FEVRIER 2026

**OBJET :**

**RAPPORT N° 9**

**CREATION D'UN EMPLOI  
PERMANENT A TEMPS NON  
COMPLET DE CATEGORIE B  
DANS LA FILIERE  
ADMINISTRATIVE**

**NOMBRE DE VOIX :**

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>51</b>
<b>Nombre de membres présents ou représentés</b>	<b>32</b>
<b>Nombre de voix en exercice :</b>	<b>90</b>
<b>Nombre de voix présentes ou représentées :</b>	<b>58</b>
<b>Nombre de suffrages exprimés :</b>	<b>58</b>

**Étaient présents :**

**Conseil départemental :**

M. Jacques LEMARE, Mme Evelyne DELAPLACE

**Conseil régional :**

Mme Estelle COCHARD, Mme Elisabeth MEYBLUM (suppléante de M. Pierre-Frédéric BILLET)

**EPCI :**

M. Pascal AUBRY, Mme Emmanuelle BONHOMME, M. François FOUGEROL, M. Frédéric GIROUX, Mme Alette LE BIHAN, Mme Virginie QUENTIN, M. Yves VEILLOT, M. Gérald COIN, Mme Armelle THERON CAPLAIN (suppléante de M. Dominique BONNET), M. Serge MILOCHAU (suppléant de Mme Sylvie ROLAND), M. Olivier LECOMTE, M. Francis BESNARD, M. Laurent CLEMENTONI, M. Joël DELPORTE, M. Dominique VALLEE (suppléant de Mme Stéphanie COUTEL), M. Christian BICHON, Mme Corine LE ROUX,

**Étaient absents représentés :**

**Conseil Départemental :**

M. Christophe LE DORVEN, Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER, M. Stéphane LEMOINE, Mme Delphine BRETON, M. Marc GUERRINI,

**Conseil régional :**

Mme Sylviane BOENS,

**EPCI :**

M. Cyril LUCAS, M. Jean BARTIER, M. Jérôme DEPOND, M. Jean-Louis RAFFIN, M. Bruno PERRY

**Pouvoirs :**

M. Christophe LE DORVEN donne pouvoir à Mme Evelyne DELAPLACE  
Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER donne pouvoir à Mme Virginie QUENTIN  
M. Stéphane LEMOINE donne pouvoir à M. Gérald COIN  
Mme Delphine BRETON donne pouvoir à M. Laurent CLEMENTONI  
M. Marc GUERRINI donne pouvoir à M. Francis BESNARD  
Mme Sylviane BOENS donne pouvoir à Mme Estelle COCHARD  
M. Cyril LUCAS donne pouvoir à M. Pascal AUBRY  
M. Jean BARTIER donne pouvoir à M. Frédéric GIROUX  
M. Jérôme DEPOND donne pouvoir à Mme Emmanuelle BONHOMME  
M. Jean-Louis RAFFIN donne pouvoir à M. François FOUGEROL  
M. Bruno PERRY donne pouvoir à M. Dominique VALLEE

**Étaient absents non représentés :**

**Conseil Départemental :**

M. Francis PECQUENARD, M. Jean-Noël MARIE, M. Rémi MARTIAL

**Conseil régional :**

M. Harold HUWART, M. Pierre-Frédéric BILLET, M. Aleksandar NIKOLIC

**EPCI :**

M. John BILLARD, M. Jacques ALIM, M. Gilbert GALLAND, M. Aïssa HIRTI, M. Jean-Michel POISSON, M. Denis GOUSSU, M. Michel GIRARD, M. Jean-Albert BASSOULET, Mme Patricia BERNARDON, M. Dominique BONNET, Mme Sylvie ROLAND, M. Philippe GASSELIN, M. Jean-Luc GRARE, Mme THOMAS, Mme Stéphanie COUTEL, M. Eric GERARD,

**Secrétaire de séance :** Mme Alette LE BIHAN

**LE CONSEIL SYNDICAL**

Dûment convoqué le 28 janvier 2026,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général de la fonction publique,

**Considérant** le besoin d'assurer de façon pérenne les missions d'accueil et de conseil des usagers du réseau fibre optique,

**Vu** le rapport n° 9 du Président,

**DECIDE A L'UNANIMITÉ :**

➤ **D'APPROUVER** la création d'un emploi permanent à temps non complet dans le cadre d'emploi des rédacteurs (filiale administrative, catégorie B) :

- 18,5 heures par semaine
- recrutement sur les grades de rédacteur ou de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, en fonction de la carrière de l'agent recruté,

avec possibilité de recrutement d'un agent contractuel si le poste d'agent d'accueil et conseil fibre optique n'a pu être pourvu par un agent titulaire dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique et que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (art L332-8 2°), par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans, et à durée indéterminée s'il est renouvelé au-delà de 6 ans, le grade et l'indice de rémunération de l'agent contractuel sont fixés conformément au statut du cadre d'emploi, entre le premier échelon du grade de rédacteur et le dernier échelon du grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes de l'agent recruté,

➤ D'APPROUVER la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents d'Eure-et-Loir Numérique :

Catégorie (A, B, C)	Cadre d'emplois	Grades rattachés à l'emploi	Durée hebdo de l'emploi TC TNC .../35è	recours contractuel possible (art. L332-8 2°)	Fonction (cf fiches de poste)	Postes pourvus				Postes non pourvus		
						Statut de l'agent	Grade occupé	Sexe F (féminin) M (masculin)	TC (tps complet) TP (tps partiel %)	Depuis quelle date ?	Motifs	
<b>Filière Administrative</b>												
A	attaché	attaché, attaché principal	TC	oui	Responsable Administrative et Financière	titulaire	Attaché principal	F	TC			
B	rédacteur	rédacteur, rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe, rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	oui	Assistante de Direction	contractuel	Rédacteur	F	TC			
B	rédacteur	rédacteur, rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe, rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	oui	Assistant administratif	contractuel	Rédacteur	M	TC			
B	rédacteur	rédacteur, rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	TNC 18/35è	oui	Agent d'accueil et conseil fibre optique						10/02/26	création
<b>Filière Technique</b>												
A	ingénieur	ingénieur, ingénieur principal	TC	oui	Directeur	titulaire	Ingénieur principal	M	TC			
A	ingénieur	ingénieur, ingénieur principal	TC	oui	Cheffe de projet Déploiements fibre optique	contractuel	Ingénieur	F	TC			
B	technicien	technicien, technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe, technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	oui	Responsable des Données des réseaux	titulaire	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	F	TC			
B	technicien	technicien, technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe, technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	oui	Technicien Génie civil	contractuel	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	M	TC			
B	technicien	technicien, technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe, technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	oui	Chargé d'exploitation Fibre optique	contractuel	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	M	TC			
B	technicien	technicien, technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe, technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	oui	Technicienne SIG	contractuel	Technicien	F	TC			

LE PRÉSIDENT D'EURE ET-LOIR NUMÉRIQUE,



Jacques LEMARE



**CONSEIL SYNDICAL**  
**Séance du Mardi 10 février 2026**

**RAPPORT N°9**

Ressources humaines

**création d'un emploi permanent à temps non complet de catégorie B  
dans la filière administrative**

Les missions d'accueil et de conseil des usagers du réseau fibre optique sont aujourd'hui assurées conjointement par l'assistante de direction et par l'assistant administratif. Pour ce dernier, elles représentent la moitié de la quotité de son temps de travail, le reste correspondant aux missions financières et comptables. À l'issue du contrat en cours de l'assistant administratif, ses missions financières et comptables seront achevées, en particulier la contribution à la constitution des dossiers pour obtenir le solde des financements de la construction initiale du réseau fibre optique.

Cependant, le besoin perdurera pour les missions d'accueil et de conseil des usagers du réseau aujourd'hui assurées par l'assistant administratif. Afin de permettre de lancer rapidement un recrutement, et éventuellement une période de tuilage avec l'agent actuel, il est proposé de créer un emploi à temps non complet pour assurer ces missions.

Le conseil syndical pourra éventuellement décider ultérieurement de supprimer l'emploi d'assistant administratif, après consultation du comité social territorial intercollectivités.

Le nouvel emploi permanent à temps non complet serait ouvert dans le cadre d'emploi des rédacteurs (filière administrative, catégorie B), pour une quotité de 18,5 heures par semaine, afin d'assurer les missions d'agent d'accueil et conseil fibre optique :

- ✓ Accueil des usagers du syndicat :
  - ⇒ particuliers, professionnels, constructeurs et promoteurs, aménageurs, mairies
  - ⇒ contacts par téléphone, application métier avec portail Internet, mails (pas d'accueil physique)
  - ⇒ contenu de la mission d'accueil :
    - Analyse des demandes des usagers du réseau fibre optique et de leurs projets
    - 1<sup>ère</sup> réponse adaptée et demande éventuelle d'informations complémentaires
    - Organisation des informations recueillies et transmission au(x) membre(s) de l'équipe technique en charge du sujet
    - Le cas échéant, préparation de conventions et suivi de leur signature
    - Information et suivi des usagers au fur et à mesure de l'avancement de leur dossier
- ✓ Réalisation de tâches administratives courantes :
  - rédaction de courriers ou bordereaux de transmission,
  - enregistrement et suivi du courrier,
  - etc.

Cet emploi pourra être pourvu dans les grades de rédacteur ou de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, en fonction de la carrière de l'agent recruté, et par un agent contractuel s'il n'a pu être pourvu par un agent titulaire dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique et que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, sur le fondement de l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique.

Le projet de fiche de poste est annexé. Elle pourra être modifiée par l'Autorité territoriale sans devoir être approuvée par le conseil syndical.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code général de la fonction publique,

**Considérant** le besoin d'assurer de façon pérenne les missions d'accueil et de conseil des usagers du réseau fibre optique,

**Vu** le rapport de Monsieur le Président,

**LE CONSEIL SYNDICAL EST SOLLICITE AFIN :**

➤ **D'APPROUVER** la création d'un emploi permanent à temps non complet dans le cadre d'emploi des rédacteurs (filière administrative, catégorie B) :

- **18,5 heures par semaine**

- **recrutement sur les grades de rédacteur ou de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, en fonction de la carrière de l'agent recruté,**

**avec possibilité de recrutement d'un agent contractuel si le poste d'agent d'accueil et conseil fibre optique n'a pu être pourvu par un agent titulaire dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique et que les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient (art L332-8 2°), par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans, et à durée indéterminée s'il est renouvelé au-delà de 6 ans, le grade et l'indice de rémunération de l'agent contractuel sont fixés conformément au statut du cadre d'emploi, entre le premier échelon du grade de rédacteur et le dernier échelon du grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes de l'agent recruté,**

## ➤ D'APPROUVER la mise à jour du tableau des effectifs des emplois permanents d'Eure-et-Loir Numérique :

Catégorie (A, B, C)	Cadre d'emplois	Grades rattachés à l'emploi	Durée hebdo de l'emploi TC TNC .../35è	recours contractuel possible (art. L332-8 2°)	Fonction (cf fiches de poste)	Postes pourvus				Postes non pourvus	
						Statut de l'agent	Grade occupé	Sexe F (féminin) M (masculin)	TC (tps complet) TP (tps partiel %)	Depuis quelle date ?	Motifs
<b>Filière Administrative</b>											
A	attaché	attaché, attaché principal	TC	oui	Responsable Administrative et Financière	titulaire	Attaché principal	F	TC		
B	rédacteur	rédacteur, rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe, rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	oui	Assistante de Direction	contractuel	Rédacteur	F	TC		
B	rédacteur	rédacteur, rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe, rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	oui	Assistant administratif	contractuel	Rédacteur	M	TC		
B	rédacteur	rédacteur, rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	TNC 18/35è	oui	Agent d'accueil et conseil fibre optique					10/02/26	création
<b>Filière Technique</b>											
A	ingénieur	ingénieur, ingénieur principal	TC	oui	Directeur	titulaire	Ingénieur principal	M	TC		
A	ingénieur	ingénieur, ingénieur principal	TC	oui	Cheffe de projet Déploiements fibre optique	contractuel	Ingénieur	F	TC		
B	technicien	technicien, technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe, technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	oui	Responsable des Données des réseaux	titulaire	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	F	TC		
B	technicien	technicien, technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe, technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	oui	Technicien Génie civil	contractuel	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	M	TC		
B	technicien	technicien, technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe, technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	oui	Chargé d'exploitation Fibre optique	contractuel	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	M	TC		
B	technicien	technicien, technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe, technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	oui	Technicienne SIG	contractuel	Technicien	F	TC		

en date du 13/02/2026

REFERENCE ACTE

26\_0016



## **AGENT D'ACCUEIL ET CONSEIL FIBRE OPTIQUE (H/F)**

**Poste à temps non complet (18,5h/semaine)  
Cadre d'emploi des rédacteurs (catégorie B)  
Syndicat mixte ouvert « Eure-et-Loir Numérique »**

Placé(e) sous la responsabilité hiérarchique de la Responsable administrative et financière, en lien fonctionnel avec l'Assistante de direction, le/la Agent d'accueil et conseil fibre a pour mission de réaliser l'accueil des usagers du réseau fibre optique et l'analyse de leurs demandes au côté de l'Assistante de direction d'Eure-et-Loir Numérique.

### MISSIONS :

- ✓ Accueil des usagers du syndicat :
  - ⇒ particuliers, professionnels, constructeurs et promoteurs, aménageurs, mairies
  - ⇒ contacts par téléphone, application métier avec portail Internet, mails (pas d'accueil physique)
  - ⇒ contenu de la mission d'accueil :
    - Analyse des demandes des usagers du réseau fibre optique et de leurs projets
    - 1<sup>ère</sup> réponse adaptée et demande éventuelle d'informations complémentaires
    - Organisation des informations recueillies et transmission au(x) membre(s) de l'équipe technique en charge du sujet
    - Le cas échéant, préparation de conventions et suivi de leur signature
    - Information et suivi des usagers au fur et à mesure de l'avancement de leur dossier
  
- ✓ Réalisation de tâches administratives courantes :
  - rédaction de courriers ou bordereaux de transmission,
  - enregistrement et suivi du courrier,
  - etc.

### ORGANISATION :

Temps non complet (18,5 heures par semaine)  
Répartition autant que possible du temps travaillé sur l'ensemble de la semaine, pas forcément la même demi-journée (matin et après-midi)

### COMPETENCES REQUISES :

- ✓ qualités relationnelles, patience, écoute et pédagogie
- ✓ capacités d'analyse
- ✓ rigueur et dynamisme
- ✓ sens du service public
- ✓ connaissance des bases du fonctionnement des réseaux fibre optique, ou capacité à les comprendre
- ✓ esprit d'équipe
- ✓ maîtrise des logiciels informatiques de bureautique

Rémunération en fonction du niveau de qualification et de l'expérience professionnelles

Poste à pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026